

illenoo



le réseau de transport interurbain
**du Département
d'Ille-et-Vilaine**



Suppression de la ligne 20 La Guerche/Vitré Modalités de remboursement de titres de transport

La fusion de la Communauté de communes du pays Guerchais et de Vitré Communauté modifie le périmètre de transport urbain. À compter du 1^{er} juillet 2014, la ligne 20 La Guerche-de-Bretagne/Vitré du réseau départemental de transport illenoo cessera de fonctionner.

- S'il vous reste des voyages sur votre carte 10 voyages ou des voyages chargés sur votre carte KorriGo, ces titres illenoo ne seront plus utilisables à compter du 1^{er} juillet 2014. Le Département d'Ille-et-Vilaine vous propose le remboursement des voyages illenoo inutilisés.

Comment faire pour vous faire rembourser ?

- Faire parvenir votre ancienne carte illenoo 10 voyages ou le numéro de votre carte KorriGo

au service transport du Conseil général d'Ille-et-Vilaine :

Service transport/Opération remboursement
1 avenue de la Préfecture
CS24218
35042 Rennes cedex

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB).

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2014 pour effectuer cette démarche.

Le
Reçu n° 1010
7 JUN 2014
faire de Rennes

N° Azur 0 810 35 10 35
MISE EN SERVICE APRIL 2012

www.illenoo-services.fr

Pour tout renseignement concernant les transports entre La Guerche-de-Bretagne et Vitré à compter du 1^{er} juillet 2014, vous pouvez vous adresser à Vitré Communauté
Tél. : 02 99 74 52 61